

## **Compte Rendu du Conseil Municipal du jeudi 11 avril 2019**

**Sont présents** : Jean-Pierre ALLIER, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Yves Elie LAURENT, Stéphan MAURIN, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Daniel MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE.

**Représentés** : Yves SERVIERE, Jean-Paul VELAY.

**Excusés** : Laurent ARBOUSSET, Gilles CHABALIER, Matthias CORNEVAUX, Dominique MOLINES.

**Absents** : François BEGON, Catherine BLACLARD, Paul COMMANDRE, Albert DOUCHY, Marie LION, Françoise THYSS.

**Secrétaire de séance** : Alain JAFFARD.

**Adoption du compte rendu du précédent conseil à l'unanimité.**

**Les délibérations :**

- **Budget du Pré Platon :**

Le Compte Administratif du budget annexe du Pré Platon est présenté au conseil, concordant avec le compte de gestion dressé par le trésorier. Il n'y a eu aucune opération sur ce budget lors de l'année 2018. Le Compte administratif est adopté tel quel, à l'unanimité et en l'absence du Maire.

92 090.40 € sont reportés en excédent sur le budget 2019.

Le Budget du Pré Platon pour l'année 2019 est présenté par monsieur le Maire, il est voté avec un montant de dépenses prévues de 92 090.40 € en fonctionnement et l'équivalent en recettes (excédent reporté).

Le conseil le vote à l'unanimité.

- **Budget du service Eau et Assainissement**

Le Compte Administratif du service Eau et Assainissement est présenté au conseil, concordant avec le compte de gestion dressé par le trésorier. Il présente les résultats suivants : déficit de 69 726.90 € en fonctionnement, avec un total de 239 923.41 € de dépenses et 170 196.51 € de recettes.

Un déficit de 35 494.98 € en investissement avec un total de 151 164.98 € de dépenses et 115 670 € de recettes.

Le Compte administratif est adopté tel quel, à l'unanimité et en l'absence du Maire.

Les déficits sont reportés en dépense dans le budget 2019.

Le Budget du service Eau et Assainissement pour l'année 2019 est présenté par monsieur le Maire, il est voté avec un montant de dépenses prévues de 311 238.88 € en section d'exploitation et l'équivalent en recettes. Le montant de l'investissement proposé est lui de 860 457.46 €, de gros projets étant en cours sur la commune (réfection de la conduite de Caguefer, traitement automatisé des unités de distribution d'eau potable, protection des captages, reprise des branchements en plomb du quartier du Chambon...). Le conseil le vote à l'unanimité.

Le conseil discute de l'éventualité d'augmenter les tarifs de l'eau ; le budget étant systématiquement en déficit sur la partie fonctionnement. Cette question sera inévitablement à l'ordre du jour dans les mois à venir dans le cadre du transfert de cette compétence à la Communauté de Communes.

- **Budget principal :**

Le Compte Administratif du budget principal est présenté au conseil, concordant avec le compte de gestion dressé par le trésorier. Il présente les résultats suivants : excédent de 34 878 € en fonctionnement, avec un total de 1 235 486.62€ € de dépenses et 1 270 364.62 € de recettes. Un excédent de 57 679.67 € en investissement avec un total de 375 230.34 € de dépenses et 432 910.01 € de recettes. Le Compte administratif est adopté tel quel, à l'unanimité et en l'absence du Maire. Les excédents sont reportés en recette dans leurs sections respectives dans le budget 2019.

Le Budget principal pour l'année 2019 est présenté par monsieur le Maire, tel que suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	440 422.70
012	Charges de personnel, frais assimilés	572 500.00
014	Atténuations de produits	39 205.00
65	Autres charges de gestion courante	179 892.24
66	Charges financières	21 500.00
67	Charges exceptionnelles	2 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 721.34
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 286 241.28</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	57 500.00
70	Produits des services, du domaine, vente	125 200.00
73	Impôts et taxes	302 838.00
74	Dotations et participations	616 128.00
75	Autres produits de gestion courante	110 000.00
76	Produits financiers	10.00
77	Produits exceptionnels	39 687.28
002	Résultat de fonctionnement reporté	34 878.00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 286 241.28</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	101 600.00
21	Immobilisations corporelles	804 999.40
23	Immobilisations en cours	388 737.00
16	Emprunts et dettes assimilées	78 013.46
020	Dépenses imprévues	8 529.31
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 381 879.17</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	856 078.16
16	Emprunts et dettes assimilées	285 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	152 400.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 721.34
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	57 679.67
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 381 879.17</b>

Le conseil le vote à l'unanimité.

• **Subvention aux associations :**

Nom de l'association	Subvention votée		
		Ballet Bross	350,00 €
		La Diane Pontoise	400,00 €
Les Amis du Livre	800,00 €	AS Chasse St Maurice	200,00 €
Foyer Rural Passe montagne	2 100,00 €	Association Stevenson	1 000,00 €
CINECO	420,00 €	Chemin URBAIN V	400,00 €
L'Arbre aux abeilles	1 800,00 €	F S E collège 3 Vallées	700,00 €
AMAC	2 000,00 €	A.S Collège 3 Vallées	800,00 €
ADOC / Total Festum	1 500,00 €	Les Montvertipontaines	200,00 €
Comité des Fêtes	3 400,00 €	Ainés ruraux (Les Monts Verts)	850,00 €
Comité des Fêtes La Brousse	1 000,00 €	FNACA	500,00 €
ADMR La Pontoise	500,00 €	Association Montjoie	130,00 €
Association parents d'élèves	2 500,00 €	Mont Lozère Elevage	700,00 €
ADIL	100,00 €	Association Châtaignes et Marrons des Cévennes	100,00 €
ASA DFCI	4 000,00 €	ABPS	300,00 €
Football Sud Lozère	3 000,00 €	Resto du cœur	200,00 €
Les Accrochés Grimpeurs	1 100,00 €	Radio Bartas	200,00 €
Les Sources Vives	500,00 €	CAUE	150,00 €
Gym Volontaire	1 300,00 €	<b>TOTAUX</b>	<b>34 880,00 €</b>

- **Vote des taux des taxes locales** à l'unanimité et sans changement par rapport à l'année précédente.

Taxe d'habitation : 9.73

Taxe foncière (bâti) : 11.86

Taxe foncière (non bâti) : 260.15

- **Eclairage public :**

Monsieur le Maire présente au conseil le devis du SDEE pour les travaux de modernisation de l'éclairage public sur la commune. Le montant des travaux s'élève à 73 719.60 € TTC  
Le plan de financement proposé est :

Une subvention du SDEE de 21 904.47 €

Une subvention de l'Europe (FEDER) de 18 334.45 €

Monsieur le Maire propose de demander une subvention complémentaire à la région pour atteindre un taux de subvention à 80 %

Le Conseil autorise monsieur le Maire à signer le devis, à lancer les travaux et à demander la subvention complémentaire.

### **Point sur les travaux**

- Quartier du Chambon :  
AEP : le devis du cabinet Mégret pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'alimentation en eau potable du quartier du Chambon est renégocié à 4 400 € TTC. La commande est validée pour la réalisation du dossier qui est nécessaire à la consultation des entreprises.
- Routier : une convention avec le département pour les travaux sur la RD 20 depuis la place du Chambon jusqu'au camping sera signée. Le SDEE propose d'enlever 4 poteaux ciments et d'enfouir les réseaux secs sur cette partie de la RD 20. Un devis sera présenté avant une décision définitive.
- Création d'un branchement AEP et assainissement chez Christophe Pantel à Plaisance (devis de l'entreprise Rouvière accepté pour 2000 €). Perception en contrepartie des taxes de raccordement eau et assainissement.
- Raccordement de l'immeuble de M. Christian Bertrand au réseau d'assainissement dans la Grand'rue. Perception en contrepartie de la taxe de raccordement assainissement.
- Le terrassement du talus au-dessus de la borne de recharge de véhicules électriques (afin d'éviter de nouveaux éboulements endommageant celle-ci) est validé.
- Des travaux de lamiers (élagage) seront exécutés sur les voies communales au Pont de Montvert, Villeneuve, Mamejean et Rieumal
- Les travaux de réfection de l'aqueduc de la VC1 (Mas de la Barque) sont inclus au programme de voirie et seront réalisés en priorité.

### **Compte rendu de réunion :**

- La procédure de concours pour l'aménagement du quai a avancé. L'appel à candidature a été lancé. 11 équipes de Maîtrise d'œuvre ont fait une proposition. Le jury doit se réunir le 18 avril et trois équipes seront retenues.
- 26 avril : réunion publique qui porte sur les travaux que fait le parc au niveau du musée. Cette opération doit être recontextualisée dans le projet de nouvelle maison du Mont-Lozère.
- Comité de Pilotage (COFIL) pour le projet de la Tour du Viala. Le Maire présente au conseil le projet de réalisation d'un complexe d'observation astronomique ouvert aussi

bien aux scientifiques, professionnels qu'au grand public. Le projet s'appuie sur le bâti existant et comprendrait également des équipements d'hébergement et de restauration. Ce projet, prévu en deux tranches, est estimé à 5,5 millions d'euros. L'objectif de la ville d'Alès est d'obtenir le PC 1<sup>ère</sup> tranche avant la fin de l'année 2019.

**Questions diverses :**

- Biens sans maître à l'Hermet : dans le cadre de la procédure, les héritiers d'un des biens supposés sans maître ont été retrouvés. Ces derniers vont être mis en demeure d'intervenir au plus vite sur leur ruine qui menace de s'écrouler sur la maison d'à côté.
- Installation validée par le conseil d'un Food truck en saison au marché du mercredi.
- **FIBRE** : réunion publique prévue le 23 mai 2019 à 18h à la salle polyvalente. Plusieurs membres du Conseil font part d'un vif mécontentement sur la manière dont les travaux sont menés, dans un brouillard total. Il souhaite l'organisation d'une réunion avec les acteurs pour parler de tous les travaux qui sont en cours de réalisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h40.